



**Municipalité
Cronay**

Préavis municipal n° 5-2022

Au Conseil général pour sa séance du 5 décembre 2022

Commission pour l'étude du Plan Energie et Climat Communal (PECC)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Suite à la motion déposée et acceptée par le Conseil général dans sa séance du 13 juin 2022 pour la création d'une commission pour l'étude du Plan Energie et Climat Communal (PECC), la Municipalité a nommé une commission consultative de la Municipalité composée de deux membres de la Municipalité et de cinq membres représentatifs de la population, choisis parmi les signataires de la motion, les membres du Conseil et les citoyens de notre commune.

Cette commission sera chargée d'assister la Municipalité dans l'établissement du PECC, soit l'état des lieux, des profils énergétique et climatique puis dans la définition des objectifs à l'horizon 2030 et de la vision à l'horizon 2050. Elle pourra aussi élaborer, avec la Municipalité, le plan d'action à partir du catalogue de fiches proposé par le Canton, dans les trois années suivant l'adoption du PECC.

La Commission n'a aucune compétence à engager des dépenses sans l'autorisation de la Municipalité ou du Conseil.

CONCLUSIONS

La Municipalité a l'honneur de demander au Conseil général, vu le rapport de la Commission ad hoc et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

- 1. Le Conseil accepte la nomination d'une Commission consultative de la Municipalité pour l'étude du Plan Energie et Climat Communal (PECC).**
- 2. Accepte le financement de la Commission à l'heure de commune.**

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

La Secrétaire :

F. Tanner

A. Viquerat